



# Programme de formation

## Réglementation des manifestations commerciales

20/07/2022

Prix INTER : à partir de 500,00 € net de TVA

Durée : 1 jour soit 7 heures

Public : Tout agent en charge des polices administratives.

Prérequis : Aucun

Objectifs :

- Distinguer les différentes manifestations commerciales
- Connaître les obligations des exploitants de parcs et sites d'accueil
- Connaître les obligations des organisateurs de manifestations commerciales

Programme :

### 1- Définitions :

Les salons ouverts au public ;  
Les salons professionnels ;  
Les foires ;  
Les congrès-exposition.

### 2- Exploitants de parcs et sites d'accueil

L'enregistrement en préfecture

- Qui est concerné ?
- Est-ce obligatoire ?
- Où s'enregistrer ?
- Comment s'enregistrer ?
- Délais

Déclaration du calendrier annuel des manifestations

- Qui est concerné ?
- Est-ce obligatoire ?
- Comment déclarer ?
- Quand ?

### 3- Organisateurs de manifestations commerciales

Remettre les éléments obligatoires de la déclaration

- au gestionnaire de site
- Où déclarer ?
- Quand déclarer ?
- Comment déclarer ?

**CUMEO**

2 place Alexandre Farnèse 84000 Avignon Tél : 0427043141 – Email : [contact@cumeo.fr](mailto:contact@cumeo.fr) Site internet: [www.cumeo.fr](http://www.cumeo.fr)  
SIRET : 53368891700020 Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93840322984 auprès du préfet de la région PACA

# Programme de formation

- à la préfecture pour les salons professionnels organisés en dehors d'un parc enregistré

Où déclarer ?

Quand déclarer ?

Comment déclarer ?

## 4- Faire certifier les caractéristiques chiffrées

Qu'est-ce que la certification ?

Qui doit faire certifier ces caractéristiques chiffrées ?

Quelles sont les données à faire certifier ?

Qui est compétent ?

Les caractéristiques de l'organisme certificateur ?

Les objectifs de la certification

## 5- L'information publique sur les déclarations

## 6- La reconnaissance internationale

## 7- La télédéclaration

### Formateur référent :

M. Jean-Baptiste Planchin, consultant-formateur (FPE, FPH, FPT et secteur privé), responsable pédagogique et administratif

### Méthode pédagogique :

Identification des besoins et des attentes avec un questionnaire d'évaluation des attentes ;

Activités brise-glace ;

Apport des connaissances : exposé oral et interaction avec les apprenants, activités en petits groupes pour la résolution de problèmes et des médias variés ;

Apprentissage interactif au cours de discussions, ateliers pratiques, quiz interactifs.

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous prions de prendre contact avec [notre référent handicap](#).

Nos modalités pédagogiques peuvent être adaptées en fonction de votre handicap par l'utilisation d'outils appropriés (documents en Braille, logiciel Jaws, langue des signes française etc.).

### Moyens et supports pédagogiques :

Présentations en vidéoprojection

Quiz interactifs

Espace de stockage extranet des stagiaires : document pédagogique, documents d'informations complémentaires (articles, rapports, études, arrêts juridiques etc.), dossiers documentaires.

### Modalités d'évaluation et de suivi :

Délai d'accès de 24h.

Inscription après avis du responsable de formation.

L'évaluation se fera tout au long de la formation.

# Programme de formation

Un questionnaire d'évaluation et de satisfaction de fin de formation est mis à disposition.